

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (par déclaration commune ou d'une partie) (SJ-1100)

Le formulaire « Demande d'inscription pour instruction et jugement (par déclaration commune ou d'une partie) » est utilisé pour obtenir l'inscription par le greffier d'un dossier à la liste des causes prêtes à être entendues par le tribunal (procès).

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

La demande d'inscription pour instruction et jugement est faite par une déclaration commune des parties. Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou une autre partie produit la déclaration et doit la notifier aux autres parties. Dans ce cas, la déclaration est réputée confirmée à moins que les autres parties n'indiquent ce qui doit y être ajouté ou retranché et ce, dans les 15 jours de la notification.

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devez ensuite transmettre la demande d'inscription au greffe du palais de justice. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) en vous référant au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

Des frais judiciaires sont payables pour le dépôt de la demande. Pour plus d'information sur la tarification et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

CANADA
Province de Québec
District :
Localité :
N° de dossier :

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT
(art. 174 C.p.c.)

GÉNÉRALITÉS

Cette demande d'inscription pour instruction et jugement est faite à l'initiative :

- de l'ensemble des parties au dossier
 de la partie (préciser) :

Indiquer les motifs pour lesquels la demande n'est pas commune le cas échéant :

Art. 174 in fine C.p.c. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. »

Le dépôt de la demande confirme que le dossier est en état, conformément aux informations qui y sont contenues.

1. COORDONNÉES DES PARTIES ET DES AVOCATS

Partie demanderesse	Avocat responsable
Nom :	Nom :
Adresse :	Cabinet :
Téléphone :	Adresse :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Télécopieur :
	Courriel :

Partie défenderesse	Avocat responsable
Nom :	Nom :
Adresse :	Cabinet :
Téléphone :	Adresse :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Télécopieur :
	Courriel :
Partie (préciser) :	Avocat responsable
Nom :	Nom :
Adresse :	Cabinet :
Téléphone :	Adresse :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Télécopieur :
	Courriel :

2. LITIGE	
Demande principale	
Nature :	
Valeur de l'objet du litige :	
Demande reconventionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nature :	
Valeur de l'objet du litige :	
Demande(s) en garantie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Intervention(s)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Questions en litige	
Liste des faits admis	

Liste des points à trancher par expertise

3. PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

LA PARTIE DEMANDERESSE (cocher les cases relatives aux documents pertinents à la preuve)

<input type="checkbox"/>	Déclare joindre à cette déclaration un inventaire complet des pièces communiquées par elle (art. 248, al. 1 C.p.c.);								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les déclarations écrites pour valoir témoignage des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Déclarant :</td><td>• Déclarant :</td></tr><tr><td>• Date de la déclaration :</td><td>• Date de la déclaration :</td></tr></table>	• Déclarant :	• Déclarant :	• Date de la déclaration :	• Date de la déclaration :				
• Déclarant :	• Déclarant :								
• Date de la déclaration :	• Date de la déclaration :								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes afin de les invoquer à l'instruction (art. 224 et 227 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Témoin :</td><td>• Témoin :</td></tr><tr><td>• Date de l'interrogatoire :</td><td>• Date de l'interrogatoire :</td></tr></table>	• Témoin :	• Témoin :	• Date de l'interrogatoire :	• Date de l'interrogatoire :				
• Témoin :	• Témoin :								
• Date de l'interrogatoire :	• Date de l'interrogatoire :								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les rapports d'expertise suivants afin de les invoquer à l'instruction (art. 239 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Nom :</td><td>• Nom :</td></tr><tr><td>• Domaine d'expertise :</td><td>• Domaine d'expertise :</td></tr><tr><td>• Date :</td><td>• Date :</td></tr><tr><td>• Cote :</td><td>• Cote :</td></tr></table>	• Nom :	• Nom :	• Domaine d'expertise :	• Domaine d'expertise :	• Date :	• Date :	• Cote :	• Cote :
• Nom :	• Nom :								
• Domaine d'expertise :	• Domaine d'expertise :								
• Date :	• Date :								
• Cote :	• Cote :								

LA PARTIE DÉFENDERESSE (cocher les cases relatives aux documents pertinents à la preuve)

<input type="checkbox"/>	Déclare joindre à cette déclaration un inventaire complet des pièces communiquées par elle (art. 248, al. 1 C.p.c.);								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les déclarations écrites pour valoir témoignage des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Déclarant :</td><td>• Déclarant :</td></tr><tr><td>• Date de la déclaration :</td><td>• Date de la déclaration :</td></tr></table>	• Déclarant :	• Déclarant :	• Date de la déclaration :	• Date de la déclaration :				
• Déclarant :	• Déclarant :								
• Date de la déclaration :	• Date de la déclaration :								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes afin de les invoquer à l'instruction (art. 224 et 227 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Témoin :</td><td>• Témoin :</td></tr><tr><td>• Date de l'interrogatoire :</td><td>• Date de l'interrogatoire :</td></tr></table>	• Témoin :	• Témoin :	• Date de l'interrogatoire :	• Date de l'interrogatoire :				
• Témoin :	• Témoin :								
• Date de l'interrogatoire :	• Date de l'interrogatoire :								
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les rapports d'expertise suivants afin de les invoquer à l'instruction (art. 239 C.p.c.) : <table border="0"><tr><td>• Nom :</td><td>• Nom :</td></tr><tr><td>• Domaine d'expertise :</td><td>• Domaine d'expertise :</td></tr><tr><td>• Date :</td><td>• Date :</td></tr><tr><td>• Cote :</td><td>• Cote :</td></tr></table>	• Nom :	• Nom :	• Domaine d'expertise :	• Domaine d'expertise :	• Date :	• Date :	• Cote :	• Cote :
• Nom :	• Nom :								
• Domaine d'expertise :	• Domaine d'expertise :								
• Date :	• Date :								
• Cote :	• Cote :								

LA PARTIE		(cocher les cases relatives aux documents pertinents à la preuve)	
<input type="checkbox"/>	Déclare joindre à cette déclaration un inventaire complet des pièces communiquées par elle (art. 248, al. 1 C.p.c.);		
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les déclarations écrites pour valoir témoignage des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) :	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarant : • Date de la déclaration : 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarant : • Date de la déclaration :
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes afin de les invoquer à l'instruction (art. 224 et 227 C.p.c.) :	<ul style="list-style-type: none"> • Témoin : • Date de l'interrogatoire : 	<ul style="list-style-type: none"> • Témoin : • Date de l'interrogatoire :
<input type="checkbox"/>	Déclare avoir déposé au dossier les rapports d'expertise suivants afin de les invoquer à l'instruction (art. 239 C.p.c.) :	<ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Domaine d'expertise : • Date : • Cote : 	<ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Domaine d'expertise : • Date : • Cote :

3.1 POSITION DES PARTIES RELATIVEMENT AUX PIÈCES DÉNONCÉES				
PIÈCES DE LA PARTIE DEMANDERESSE				
COTE	DESCRIPTION	ADMISSION	ADMISSION	AUCUNE ADMISSION
		Origine, intégrité et contenu	Origine et intégrité seulement (contenu nié)	Témoin nécessaire pour le dépôt
PIÈCES DE LA PARTIE DÉFENDERESSE				
COTE	DESCRIPTION	ADMISSION	ADMISSION	AUCUNE ADMISSION
		Origine, intégrité et contenu	Origine et intégrité seulement (contenu nié)	Témoin nécessaire pour le dépôt

PIÈCES DE LA PARTIE				
COTE	DESCRIPTION	ADMISSION	ADMISSION	AUCUNE ADMISSION
		Origine, intégrité et contenu	Origine et intégrité seulement (contenu nié)	Témoignage nécessaire pour le dépôt

4 INSTRUCTION				
4.1 LISTE DES TÉMOINS ORDINAIRES				
Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires.				
TÉMOINS DE LA PARTIE DEMANDERESSE				
NOM / OBJET DU TÉMOIGNAGE	LANGUE	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)				
		jours	heures	
Le cas échéant, indiquer les motifs justifiant de taire l'identité de certains témoins (les durées d'interrogatoires et de contre-interrogatoires doivent néanmoins être prévues ci-haut) :				
TÉMOINS DE LA PARTIE DÉFENDERESSE				
NOM / OBJET DU TÉMOIGNAGE	LANGUE	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures)				
		jours	heures	
Le cas échéant, indiquer les motifs justifiant de taire l'identité de certains témoins (les durées d'interrogatoires et de contre-interrogatoires doivent néanmoins être prévues ci-haut) :				

TÉMOINS DE LA PARTIE				
NOM / OBJET DU TÉMOIGNAGE	LANGUE	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A			
Durée totale de la preuve en (1 jour = 5 heures) jours heures				
Le cas échéant, indiquer les motifs justifiant de taire l'identité de certains témoins (les durées d'interrogatoires et de contre-interrogatoires doivent néanmoins être prévues ci-haut) :				

4.2 PREUVE D'EXPERT(S)					
Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires.					
EXPERT COMMUN					
NOM		DOMAINE		LANGUE	
				<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	
<input type="checkbox"/>	Bien que le rapport de l'expert tienne lieu de son témoignage, l'interrogatoire de l'expert est anticipé pour obtenir des précisions sur les points suivants de son rapport (art. 293, 294 C.p.c.). Préciser :				
DURÉE PRÉVUE POUR LA PREUVE D'EXPERT COMMUN		DURÉE INTERROGATOIRE PAR LA PARTIE DEMANDERESSE	DURÉE INTERROGATOIRE PAR LA PARTIE DÉFENDERESSE	DURÉE INTERROGATOIRE PAR LA PARTIE	DURÉE TOTALE
EXPERT DE LA PARTIE DEMANDERESSE					
NOM		DOMAINE		LANGUE	
				<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	
ADMISSION DE LA QUALIFICATION DE L'EXPERT					
Par la partie défenderesse		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Par la partie		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
En cas de contestation de la qualification, préciser les motifs :					

<input type="checkbox"/>	Bien que le rapport de l'expert tienne lieu de son témoignage, l'interrogatoire de l'expert est anticipé pour obtenir des précisions sur les points suivants de son rapport (art. 293, 294 C.p.c.). Préciser :		
<input type="checkbox"/>	Le contre-interrogatoire de l'expert est anticipé (art. 294 C.p.c.) : <input type="checkbox"/> par la partie défenderesse <input type="checkbox"/> par la partie		
DURÉE PRÉVUE POUR LA PREUVE D'EXPERT EN DEMANDE	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE
EXPERT DE LA PARTIE DÉFENDERESSE			
NOM	DOMAINE		LANGUE
			<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
ADMISSION DE LA QUALIFICATION DE L'EXPERT			
Par la partie demanderesse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Par la partie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas de contestation de la qualification, préciser les motifs :			
<input type="checkbox"/>	Bien que le rapport de l'expert tienne lieu de son témoignage, l'interrogatoire de l'expert est anticipé pour obtenir des précisions sur les points suivants de son rapport (art. 293, 294 C.p.c.). Préciser :		
<input type="checkbox"/>	Le contre-interrogatoire de l'expert est anticipé (art. 294 C.p.c.) : <input type="checkbox"/> par la partie demanderesse <input type="checkbox"/> par la partie		
DURÉE PRÉVUE POUR LA PREUVE D'EXPERT EN DÉFENSE	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE
EXPERT DE LA PARTIE			
NOM	DOMAINE		LANGUE
			<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
ADMISSION DE LA QUALIFICATION DE L'EXPERT			
Par la partie demanderesse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Par la partie défenderesse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas de contestation de la qualification, préciser les motifs :			

<input type="checkbox"/>	Bien que le rapport de l'expert tienne lieu de son témoignage, l'interrogatoire de l'expert est anticipé pour obtenir des précisions sur les points suivants de son rapport (art. 293, 294 C.p.c.). Préciser :		
<input type="checkbox"/>	Le contre-interrogatoire de l'expert est anticipé (art. 294 C.p.c.) : <input type="checkbox"/> par la partie demanderesse <input type="checkbox"/> par la partie défenderesse		
DURÉE PRÉVUE POUR LA PREUVE D'EXPERT EN	DURÉE INTERROGATOIRE	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRE	DURÉE TOTALE

4.3 SOMMAIRE DE L'INSTRUCTION		
PREUVE DE LA PARTIE DEMANDERESSE		
Durée totale témoins ordinaires	jours	heures
Durée totale preuve d'expert(s)	jours	heures
Durée argumentation	jours	heures
Durée totale de la preuve de la partie demanderesse	jours	heures
PREUVE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE		
Durée totale témoins ordinaires	jours	heures
Durée totale preuve d'expert(s)	jours	heures
Durée argumentation	jours	heures
Durée totale de la preuve de la partie défenderesse	jours	heures
PREUVE DE LA PARTIE		
Durée totale témoins ordinaires	jours	heures
Durée totale preuve d'expert(s)	jours	heures
Durée argumentation	jours	heures
Durée totale de la preuve de la partie	jours	heures
DURÉE TOTALE DE L'INSTRUCTION		jours heures

4.4 SERVICES REQUIS LORS DE L'INSTRUCTION

Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage du(des) témoin(s) suivant(s) :

La responsabilité de retenir les services de l'interprète et les honoraires de celui-ci incombent à la partie qui en requiert les services.

Les moyens technologiques suivants sont requis lors de l'instruction :

La responsabilité d'obtenir l'autorisation du tribunal lorsque requise, de s'assurer de la disponibilité des moyens technologiques et d'en assumer les coûts, le cas échéant, incombe à la partie qui souhaite avoir recours à ces moyens technologiques.

La responsabilité de coordonner une preuve à l'aide d'un moyen technologique, soit notamment de s'assurer de l'accès à une connexion Internet, incombe à la partie qui souhaite administrer une preuve par ce moyen.

Le

Le

Partie demanderesse
ou
Me
Avocat(s) en demande
(Nom de l'étude)
(Adresse)
(Ville, province et code postal)
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Partie défenderesse
ou
Me
Avocat(s) en défense
(Nom de l'étude)
(Adresse)
(Ville, province et code postal)
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le

Le

Partie
ou
Me
Avocat(s)
(Nom de l'étude)
(Adresse)
(Ville, province et code postal)
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Partie
ou
Me
Avocat(s)
(Nom de l'étude)
(Adresse)
(Ville, province et code postal)
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :